



commune de
cerelles

37 rue du Maréchal Reille

37390 CERELLES

02 47 55 10 89

secretariat@mairie-cerelles.fr

**MARCHE PUBLIC PASSE SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE
(Art. 28 du CMP)**

ACTE D'ENGAGEMENT

**FAUCHAGE
DES VOIES ET CHEMINS COMMUNAUX**

Maître d'Ouvrage : COMMUNE DE CERELLES

Ordonnateur : Guy POULLE, Maire

Comptable public assignataire des paiements : Monsieur le Trésorier de NEUILLE PONT PIERRE

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Article 1 - Contractant

Je soussigné (nom, prénoms).....

Agissant pour mon propre compte,
 pour le compte de (1).....

Adresse du siège social

.....
.....
.....

N° de SIRET.....

Code NAF.....

Téléphone..... FAX.....

(1) Barrer la mention inutile

Déclare sur l'honneur à mes torts exclusifs ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite Société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant des articles 43 et 44 du Code des marchés publics ou de toute autre interdiction de concourir à un marché public.

Déclare sur l'honneur que je n'ai ou la société pour laquelle j'interviens n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du Code du Travail.

Déclare sur l'honneur que moi-même ou la société pour laquelle j'interviens a satisfait à l'ensemble de ses obligations fiscales et sociales.

M'engage sans réserve, conformément aux stipulations du devis, à exécuter les prestations dont l'objet est défini ci-avant, dans les conditions définies ci-après.

Article 2 - DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le marché est constitué par les documents contractuels suivants par ordre de priorité décroissante :

- Acte d'engagement
- Cahier des charges
- Devis détaillé à signer par le candidat

Article 3 - PRIX

Les prix sont fermes.

Les prestations, objet du présent marché, sont rémunérés par application d'un prix indiqué ci-après :

Montant HT.....€

TVA au taux de.....%

Montant TTC.....€

Arrêté en lettres à.....

.....

Article 4 - DUREE DU MARCHE

Le marché est établi pour la saison printemps-été 2018 à compter de la signature de l'acte d'engagement.

Article 5 - SOUS-TRAITANCE

(rayer la mention inutile)

- Je n'envisage pas de sous-traiter
- J'envisage de sous-traiter (remplir l'acte spécial de sous-traitance)

Article 6 - DELAIS DE PAIEMENTS

Le délai de paiement maximum est de 30 jours selon les modalités prévues au Code des Marchés Publics.

Article 7 - RESILIATION

Les conditions de résiliation sont celles prévues au CCAG applicables aux marchés publics.

Fait en un seul original

A....., le.....

Le titulaire,

Cachet + signature